

Certificat De Spécialisation Constructions Paysagères

Diplôme de niveau 4 - RNCP 35399 – Date d'échéance 01/04/2026

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

L'ouvrier paysagiste hautement qualifié, spécialisé en conduite de chantier pour les constructions paysagères, travaille dans des entreprises de travaux paysagers ou du bâtiment et des travaux publics. Il est amené à réaliser, en toute autonomie, depuis les fondations jusqu'aux finitions divers ouvrages comme des terrasses, des marches d'escalier hautes mais longues (gradines), des allées, des murets, ... en mettant en œuvre toutes les techniques liées aux revêtements et aux matériaux.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Durée : 1 an

Rythme annuel : 14 semaines de formation par alternance soit 490 heures

Statut : apprentissage

Délai d'entrée en formation : jusqu'au début de la formation en septembre. Passé ce délai, contacter l'établissement

LE + DE LA MFR

- Formation en petit groupe (10 maximum)
- Une pédagogie de projet avec des chantiers écoles en situations réelles.
- Travaux pratiques sur le plateau technique de l'école
- Visites d'entreprises, de fournisseurs, de salons professionnels
- Un voyage d'étude thématique
- Accompagnement personnalisé et préparation de qualité aux examens
- UC validée suite à examen oral sur dossiers en cours de formation
- Contact régulier avec les maîtres d'apprentissage pour un meilleur suivi
- **Permis remorque BE et CACES 01** inclus dans la formation

LES TARIFS en annexe

Demi-Pension : 672€

Possibilité d'internat

Possibilité de prise en charge d'une partie des frais d'hébergement et de restauration par les OPCO

LES CHIFFRES CLES

100% de réussite (2024)

83% Poursuite d'étude 17% en emploi

PRE-REQUIS

- Après un diplôme de niveau 4 minimum (bac-pro, brevet professionnel ou BTS dans le domaine du paysage)
- Ou après une expérience professionnelle significative (1 an minimum) dans le domaine du paysage.
- Entretien de motivation
- Avoir plus de 18 ans
- Possibilité de dérogation à ces conditions suite à entretien de motivation

MODALITÉ D'ACCÈS EN FORMATION en annexe

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

- Bâtiments aux normes d'accessibilité
- Référent handicap sur site pour l'accessibilité pédagogique



LES OBJECTIFS

- Mettre en œuvre un chantier, conformément aux termes du devis et des plans
- Mettre en valeur un espace végétalisé par des ouvrages maçonnés alliant esthétique et fonctionnalité, réalisés avec une empreinte environnementale limitée
- Mettre en valeur un espace végétalisé par des ouvrages sans liant, alliant esthétique et fonctionnalité
- Installer des constructions bois dans un espace végétalisé en alliant esthétique et fonctionnalité

CONTENUS / BLOCS DE COMPETENCE

- BC01 - Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères (implantation, planification/phasages, terrassements/réseaux) et son organisation, travaux de VRD.
- BC02 - Réaliser des constructions paysagères avec liants (Murs, escaliers, dalles, revêtements, béton/pierres)
- BC03 - Réaliser des constructions paysagères non maçonnées (Pavage et calades, ouvrages bois, pierre sèches, clôture)

MODALITÉS D'EXAMENS

Diplômes dispensés en Unités Capitalisables

LES DEBOUCHES

- Poursuites d'études : BTS, autre CS
- Insertion professionnelle : Ouvrier qualifié, chef d'équipe, création d'entreprise



Modalité et délai d'accès en formation

Le processus d'inscription commence dès le mois de janvier de l'année de rentrée scolaire.

Un entretien individuel ou collectif avec le référent pédagogique lors des journées portes ouvertes peut faire avancer le projet d'inscription.

Pour s'inscrire il faut prendre contact avec le secrétariat

- 1- Communiquer les informations demandées, pour compléter la fiche contact.
- 2- Demander un dossier d'inscription.
- 3- Prendre rendez-vous avec la direction.
- 4- A ce rendez-vous
 - Apporter le dossier d'inscription complété
 - Participer à l'entretien individuel de recrutement pour étude du projet et de la candidature

Vous devrez vous munir d'un CV et une Lettre de motivation

En cas d'aménagements scolaires se munir de documents à jour (P.A.I. /P.A.P./ P.P.S.)

Apprentissage : l'inscription est définitive lorsque le candidat a trouvé une entreprise qui l'emploie en contrat d'apprentissage et détient une promesse d'embauche ou un contrat signé.

Une réponse immédiate est transmise aux candidats lorsque l'ensemble des conditions sont réunis.

Inscription en cours d'année :

- Nous contacter

TARIFS

ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

STATUT APPRENTISSAGE					STATUT SCOLAIRE				
Classe	INTERNE Annuel	Soit par mois (/10)	DEMI-PENSIONNAIRE Annuel	Soit par mois (/10)	Classe	INTERNE Annuel	Soit par mois (/10)	DEMI-PENSIONNAIRE Annuel	Soit par mois (/10)
CAP AEPE	1 368 €	136,80 €	744 €	74,40 €	4 ^e	2 329 €	232,90 €	1 513 €	151,30 €
CAPa JP	1 368 €	136,80 €	744 €	74,40 €	3 ^e	2 329 €	232,90 €	1 513 €	151,30 €
2 ^{nde}	1 824 €	182,40 €	992 €	99,20 €	CAPa JP	1 644 €	164,40 €	1 068 €	106,80 €
1 ^{ère}	2 166 €	216,60 €	1 178 €	117,80 €	2 ^{nde}	2 192 €	219,20 €	1 424 €	142,40 €
Tle	2 166 €	216,60 €	1 178 €	117,80 €	1 ^{ère}	2 603 €	260,30 €	1 691 €	169,10 €
CS	1 428 €	142,80 €	672 €	67,20 €	Tle	2 603 €	260,30 €	1 691 €	169,10 €

La cotisation d'adhésion à l'association est fixée à 10€.
Document mis à jour le 10/09/2024